



Communiqué de presse

La retraite demeure un leurre !

Vaincre la Mucoviscidose appelle les parlementaires à assouplir les conditions d'accès à la retraite pour les personnes atteintes de maladies invalidantes et leurs proches aidants

Paris, le 03 février 2023. **Grâce aux progrès thérapeutiques de ces dernières années, 44 % des patients atteints de mucoviscidose âgés de plus de 18 ont, aujourd'hui, une activité professionnelle. Même si l'âge médian au décès n'est que de 38 ans ; pour certains patients se pose, enfin, la question de la retraite. Pour autant, ni les textes en vigueur, ni le projet de loi sur la réforme des retraites ne leur permettent d'espérer bénéficier d'une véritable retraite. L'association Vaincre la Mucoviscidose appelle les parlementaires et le Gouvernement à modifier les conditions d'accès aux dispositifs dérogatoires de retraite, trop restrictives, et propose de nouvelles dispositions concernant la retraite des aidants familiaux.**

Chaque année, les personnes atteintes de mucoviscidose sont de plus en plus nombreuses à accéder à une activité professionnelle démontrant ainsi leurs aspirations à vouloir vivre comme « tout le monde » et leur détermination à conquérir leur indépendance financière, leur épanouissement professionnel et personnel et leur autonomie.

Néanmoins, même si l'espérance de vie des patients est en nette progression, elle reste encore nettement inférieure à la moyenne des Français. Aujourd'hui, seulement 3,7% des patients ont plus de 55 ans et seulement une infime minorité d'entre eux accèdent à la retraite.¹ Si, Vaincre la Mucoviscidose espère que cette proportion évolue favorablement dans les prochaines années, il est primordial que cette réforme prenne en compte la fragilité de ces personnes dès aujourd'hui.

Vaincre la Mucoviscidose revendique des dispositions particulières pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants :

- **Elargissement du régime dérogatoire de retraite anticipée en raison du handicap**
 - Réduction de la durée exigée de cotisation d'au moins 28 trimestres. *Dans le projet de loi, une personne née en 1967 ne pourra ainsi prendre sa retraite anticipée à 55 ans que si elle valide 110 trimestres cotisés.*
 - Rétablissement de la prise en compte du critère RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) pour bénéficier du régime dérogatoire au lieu du seul taux d'incapacité.
 - Attribution systématique d'une présomption d'un taux d'incapacité d'au moins 50% pour certaines pathologies génétiques et invalidantes, comme la mucoviscidose.

Si le projet de loi maintient ce dispositif dérogatoire, les conditions d'accès restent encore trop restrictives. En 2021, seules 2 200 personnes en situation de handicap, tout handicap confondu, ont pu bénéficier de cette retraite.²

¹ Registre français de la mucoviscidose, 2021 : <https://www.vaincrelamuco.org/registredelamuco>

² Caisse nationale d'assurance vieillesse : <https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/les-departs-avant-l-age-legal.html>

- **Abaissement de l'âge de la retraite pour inaptitude de 62 ans à 60 ans**
Les personnes titulaires de la pension d'invalidité ou bénéficiaires de l'AAH peuvent profiter de ce dispositif de retraite à taux plein, au titre de l'inaptitude. Or, aujourd'hui, seuls 2,1% des patients atteints de mucoviscidose ont plus de 62 ans³.
- **Elargissement de la pension minimale de retraite à 1200 € brut aux bénéficiaires des dispositifs dérogatoires de départs à la retraite**
Le projet de réforme prévoit que la retraite minimale sera portée à 1200 € brut pour les personnes justifiant d'une carrière complète. Malheureusement, peu de personnes atteintes de mucoviscidose peuvent jouir d'une carrière totale, sans interruption pour cause médicale. Elles se voient ainsi, dans ce projet, exclues des revalorisations des pensions de retraite.
- **Augmentation du nombre de trimestres majorés pour les aidants familiaux**
De nombreux aidants familiaux doivent renoncer, partiellement ou totalement, à leur activité professionnelle pour être aux côtés de leur proche malade. Cet état de fait les pénalise dans le calcul de l'âge de départ à la retraite. Le projet de réforme prévoit une majoration d'un trimestre par période de 30 mois de prise en charge de leur proche, dans la limite de 8 trimestres. Avec le recul de l'âge à la retraite à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation, le nombre de trimestres majorés est insuffisant.
Vaincre la Mucoviscidose propose une majoration d'un trimestre par période de 12 mois de prise en charge, dans la limite de 20 trimestres. L'association se réjouit, toutefois, de la création de l'assurance vieillesse pour les aidants (AVA).

A ce jour, le projet de réforme des retraites ne prend pas assez en compte les spécificités des carrières hachées des personnes atteintes de maladies invalidantes et de leurs proches aidants. Vaincre la Mucoviscidose appelle les parlementaires et le Gouvernement à se mobiliser, dès la semaine prochaine, pour que ces personnes, au parcours déjà difficile, ne souffrent pas d'une nouvelle injustice sociale.

À propos de Vaincre la Mucoviscidose

Créée en 1965 par des parents de jeunes patients et des soignants, Vaincre la Mucoviscidose se consacre à l'accompagnement des personnes malades et de leur famille dans chaque aspect de leur vie bouleversée par la maladie. L'association organise son action autour de quatre missions prioritaires : guérir, soigner, améliorer la qualité de vie, et informer et sensibiliser. L'association se bat jour après jour pour trouver des nouveaux traitements afin que chaque patient puisse vivre mieux avec la maladie, se projeter dans l'avenir et guérir un jour. Défenseure acharnée des personnes malades et de leurs proches, elle milite pour faire entendre et faire reconnaître leurs droits. Vaincre la Mucoviscidose est une association reconnue d'utilité publique, labellisée par le Don en confiance et habilitée à recevoir des legs, des donations et des assurances-vie. En savoir plus : vaincrelamuco.org

Contact presse :

Elodie Audonnet

eaudonnet@vaincrelamuco.org

01 40 78 91 96

³ Registre français de la mucoviscidose, 2021 : <https://www.vaincrelamuco.org/registredelamuco>